RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2025-02 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Montreuil, le 13/02/2025

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

DÉCIDE :

Article 1er :

Le premier paragraphe de l'article 1 de la décision N° FranceAgriMer/SG/2025/01 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Valérie Vacher, secrétaire générale adjointe, pour tous les actes relevant des attributions du Secrétariat général et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du Secrétariat général imputés sur le budget en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie Vacher, secrétaire générale par interim, pour tous les actes relevant des attributions du Secrétariat général et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du Secrétariat général imputés sur le budget en compte propre dans la limite de 150 000 €. »

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 : **Entrée en vigueur**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur Général

Martin Gutton